

STOP A LA POLITIQUE DU FAIT ACCOMPLI ET AU DIALOGUE SOCIAL DE FAÇADE !

Les représentants du personnel de vos organisations syndicales FO, CFTD et CGT s'inquiètent de la manière dont se prennent depuis quelque temps les décisions qui impactent le personnel.

De plus en plus, nous avons connaissance par nos collègues de décisions prises sans concertation ni recueil de l'avis des instances statutaires (CST - comité social territorial - et F3SCT -formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail-).

Certains projets sont déployés par l'employeur sans avoir fait l'objet d'un avis et d'un vote devant le Comité Social Territorial alors qu'ils devraient l'être obligatoirement.

Pour rappel : le rôle du CST est régi par le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 qui prévoit que le CST est compétent sur toutes les questions collectives intéressant l'organisation, le fonctionnement et la gestion des ressources humaines de la collectivité.

Or les sujets suivants (et la liste n'est pas exhaustive !) n'ont jamais fait l'objet d'avis en CST ou F3SCT alors qu'ils rentrent dans les sujets relevant des compétences du CST :

1. Annonce lors de rencontres entre les directions, la Direction des finances et la DRH de l'objectif de **réduction de 30 millions d'euros sur les politiques publiques et de 50 ETP des effectifs régionaux**. En parallèle, est soumis au CST de ce jour un rapport sur la mise en place d'une conciergerie pour les agents du siège qui coûterait 30 000 € / an à la collectivité, soit l'équivalent d'un équivalent temps plein

2. **Pas de point d'étape récent sur les Maisons de la Région** : recrutements, locaux, évolution des équipes, dimensionnement du parc de voitures de service... **Par ailleurs, nous apprenons par nos collègues, qu'il serait désormais question d'un rattachement hiérarchique de tous les agents des Maisons de la Région à leur directeur ?**

Cette perspective génère une vive inquiétude, et même déjà de la souffrance pour certains de nos collègues. Il est vrai que pour ceux qui ont connu ce schéma d'organisation, cela rappelle de mauvais souvenirs...

3. **Elargissement du périmètre géographique de travail de certains agents régionaux des lycées**

Lors de la réunion de concertation de mars dernier, après la présentation par le DRH de l'idée d'intégrer un périmètre géographique de travail plus large au-delà du lycée d'affectation, nous avons eu une réaction vive, demandant à ce que ce sujet soit assorti de sujétions dans le cadre du RIFSEEP **et d'un vote préalable en CST** au lieu d'une simple information en journée de concertation.

Or dans les annonces de postes à pourvoir actuellement en ligne pour des responsables de restauration, est précisé "*mobilisation possible à la demande de la Région dans un autre lycée du 72 en cas de besoin*".

Qu'en est-il pour l'adjoint si le Responsable Restauration est mobilisé ailleurs ? Cela repose la question de l'intérim et du Régime Indemnitaires ! Autant de sujets qui ne sont toujours pas officiellement présentés au CST.

Idem pour la **commande passée aux services régionaux d'étudier l'externalisation de l'entretien ménager** pour certains lycées ou encore le redéploiement de postes des lycées, remarque valable également pour les services. **Doit-on comprendre qu'il n'y aura plus de créations de postes ?**

4. **Déploiement du flex office à la DRH et la Direction Enseignement Supérieur Recherche** lors que le CST a pour l'heure seulement rendu un avis sur l'expérimentation du flex-office dans le bâtiment « Reflets de Loire ».

5. « Fiche incident » : statut juridique, modalités d'usage et de conservation de ce document réservée aux seuls agents des lycées
Jamais présentée en CST ni aux organisations syndicales

6. Non-respect du protocole relatif au télétravail constaté dans certaines directions, comme à la DRH ou à la Direction de l'économie alors que l'assemblée régionale l'a adopté.

7. Modification des organigrammes :

- L'organigramme du CESER a été modifié sans avis du CST
- échanges sur la présentation des évolutions des organigrammes dans les lycées (règles, niveau de détail) lors du CST de février 2024 avec des remarques concernant le lycée Renaudeau et des questions qui restent toujours en attente de réponse.
- Lors du CST du 5 décembre 2023, 4 fonctions ont été supprimées dans 4 établissements. Les organigrammes n'ont pas été présentés pour avis en CST.

8. Label Service public +

Cf. actualité Patio du 18/10/2023, sujet évoqué lors du CST du 16 novembre 2023 pour connaître l'impact pour les agents dans les services et lycées
Aucun échange avec les organisations syndicales.

9. #J'accueille un stagiaire !

Cf. actualité patio du 12 mars 2024. - Info en réunion de concertation du 16 janvier mais sans plus sur les modalités et l'impact pour les agents dans les services et lycées.

10. Un nouveau parc d'imprimantes à la Région

Cf. actualité patio du 27 mars 2024. Quels sont les changements dans les pratiques professionnelles ? Quelle implantation finale ? Prise en compte dans le cadre des nouveaux aménagements des espaces de travail de type « flex office » ? Conformité à la protection des données puisque tout le monde peut voir quel document a été imprimé et par qui !
Aucun échange avec les organisations syndicales et aucune info sur le déploiement au sein de leurs locaux.

11. Parapheur dématérialisé Xbus et annonce de l'introduction de l'Intelligence Artificielle dans l'organisation du travail. L'évaluation de l'impact du changement doit être présenté au CST.

12. Service National Universel 2024 et Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

Quelles informations ? Il semble pourtant que pour le SNU des agents régionaux des lycées vont être mobilisés.
Question posée en journée de concertation de janvier 2024 notamment pour le SNU.
Toujours aucune réponse.

13. Création et animation d'un réseau d'ambassadeurs du numérique (à partir du 2ème semestre 2024) – projet zéro illettrisme présenté pour avis en CST puis premier bilan en journée de concertation du 12 mars 2024.
Mais besoin d'une définition partagée de cette fonction avant de lancer le réseau !

14. Etude de la fonction Assistants Techniques Informatiques par la Direction de l'Education : quel calendrier ? quelles premières pistes ?

15. Annonce de renaturation des cours des lycées : impact pour les agents régionaux des lycées ? la suppression des agents espaces verts est-elle pertinente dans ce contexte ?

16. Quelles sont les intentions de recrutement adressées aux CNFPT pour l'ouverture de places aux concours et examens professionnels ?

Par ailleurs, depuis plusieurs mois nous constatons une dégradation dans les échanges et un certain mépris à l'encontre des propos et sujets portés par les représentants du personnel.

Force est de constater que nous sommes loin de la conception du dialogue social auquel nous, élus

représentants du personnel, sommes attachés pour améliorer la rémunération, la protection de la santé, de la sécurité et les conditions de travail de tous les agents.

A titre d'exemples, voici des questions ou des demandes soulevées (parfois depuis longtemps) restées sans réponse :

- Demande de recevoir le **calendrier de dialogue social 2nd semestre 2024** mis à jour et détaillé.
- Demande de **mise à disposition des compte-rendu des instances dans Patio** :
 - dernier CHSCT du 11 10 2022
 - CST du 5 décembre 2023
 - ne parlons même pas du CST du 26 septembre le compte-rendu toujours pas présenté en CST
- **Frais de mission** :
 - Adoption des nouveaux barèmes nationaux des frais de mission tardivement appliqués et sans rétroactivité ;
 - Délais de remboursement qui peuvent atteindre 5 mois !
- **Situation inquiétante des agents absents à la Direction de la communication** : quelles sont les mesures prises sur les pratiques managériales évoquées lors de la réunion concertation du 16 janvier 2024 ?
- **Newsletter Prévention** : demande des OS de rendre systématique l'envoi aux syndicats.
- Mise à jour des listes des **adresses de messagerie des agents** (siège et lycées) dans les contacts Outlook.

Il est grand temps de **ne plus esquivier les sujets que les représentants du personnel vous demandent de traiter** dans le cadre d'un réel et sincère dialogue social.

La Région a la possibilité de **doubler le nombre de suppléants de la F3SCT**. Elle s'est engagée à faire le bilan du fonctionnement de la F3SCT. Un an après, le sujet n'est toujours pas à l'ordre du jour. Nous vous demandons de respecter cet engagement.

Il est de notre devoir de vous dire combien **le climat se dégrade dans les collectifs de travail** : perte de sens du travail, mal-être mais aussi souffrance, le sentiment de subir des décisions sans concertation, d'être transparents, de n'être pas considérés. Cela impacte toutes les catégories d'emplois, y compris l'encadrement. Le nombre de départs en témoigne : départs d'agents titulaires et départs de contractuels en cours de contrat après quelques mois de fonction.

En conséquence, nous avons décidé de quitter le CST de ce jour après avoir lu cette déclaration devant les représentants de notre employeur et de ne pas prendre part aux votes.

Le 4 juin 2024,
Vos représentants du personnel du CST